

Arrêté de création et de nomination du comité de sélection pour le recrutement d'un maître de conférences pour le poste n° 261549 « Humanités numériques et histoire de l'art méthodes quantitatives et computationnelles, pratiques numériques »

La Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2,5° et L. 952-6-1 ;
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants et 26-I-1° et 33 ;
Vu le décret n° 2022-822 du 16 mai 2022 fixant des dispositions dérogatoires à la proportion minimale de quarante pour cent de chaque sexe dans la composition des comités de sélection des concours de recrutement des professeurs des universités relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
Vu la délibération n° CACR-EC/2026-01-27/14 du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du 27 janvier 2026 portant création du comité de sélection pour le recrutement d'un maître de conférences pour le poste n° 261549 « Humanités numériques et histoire de l'art méthodes quantitatives et computationnelles, pratiques numériques » ;
Vu la délibération n° CACR-EC/2026-02-10/14 du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du 10 février 2026 portant nomination du comité de sélection pour le recrutement d'un maître de conférences pour le poste n° 261549 « Humanités numériques et histoire de l'art méthodes quantitatives et computationnelles, pratiques numériques » ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Un comité de sélection chargé, dans une première séance d'examiner les candidatures, puis dans une deuxième séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures, selon leurs mérites scientifiques, constitué pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur le poste n° 261549 « Humanités numériques et histoire de l'art méthodes quantitatives et computationnelles, pratiques numériques », pour une prise de fonctions le 1^{er} septembre 2026.

Article 2

Sont nommés membres du comité de sélection pour le poste désigné ci-dessus :

Civilité	Nom	Prénom	Interne ou externe	Spécialiste ou non spécialiste
Madame	CUGY	Pascale	Externe	Spécialiste
Monsieur	LAMASSE	Stéphane	Interne	Spécialiste
Monsieur	RYGIEL	Philippe	Externe	Spécialiste
Monsieur	BEAUD	Mathieu	Externe	Spécialiste
Madame	SEVERO	Marta	Externe	Spécialiste
Madame	PERRIN KHELISSA	Anne	Externe	Spécialiste
Madame	MENEUX	Catherine	Interne	Spécialiste
Monsieur	CAPOZZOLI	Vincenzo	Interne	Spécialiste
Madame	POILPRE	Anne Orange	Interne	Spécialiste
Monsieur	PLAGNIEUX	Philippe	Interne	Spécialiste
Monsieur	TILLIER	Bertrand	Interne	Spécialiste
Monsieur	CAMPS	Jean-Baptiste	Externe	Spécialiste

Article 3

Sont nommés présidente et vice-président du comité de sélection créé pour le poste désigné ci-dessus :

- Madame Catherine MENEUX, présidente ;
- Monsieur Philippe PLAGNIEUX, vice-président.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 avril 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours comme suit :

- soit d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la décision, auprès de la Présidente de l'université ;
- soit d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, devant le tribunal administratif de Paris, situé 7, rue de Jouy, 75004 Paris.